

CHARTRE DU VER DE TERRE

Pour les **parrains** du réseau de l'École d'Agroécologie Voyageuse



Pourquoi une Charte ?

Pour entrer dans le réseau de l'École, il nous paraît important que toutes les parties prenantes soient **alignées en termes de valeurs** et d'application de ces valeurs dans le quotidien. Signer cette charte est donc un préalable indispensable pour rejoindre le réseau.



La raison d'être de l'École d'Agroécologie Voyageuse et nos valeurs traduites en action

Notre Raison d'Etre : inspirer et former les nouvelles générations de paysan.ne.s et ambassadeurs.drices de la transition agroécologique

Ci-dessous sont présentées les valeurs de l'EAV, traduites en exemples d'applications.

Autour de ces valeurs se construit le travail de collaboration entre les accompagnateurs.trices, agriculteurs.trices, étudiant.e.s, parrains et partenaires.

Respect et Bienveillance : Nous ne nous laissons pas envahir par nos émotions mais cherchons à comprendre ce qu'elles nous indiquent, et à les exprimer de manière respectueuse. Nous agissons selon ce qui est le meilleur pour chacun.e. La politesse est essentielle. Nous adoptons une posture d'écoute. Nous appliquons les principes de la communication non violente. Nous promettons uniquement des choses que l'on peut faire. Nous avons un rôle de modèle en partageant aussi nos défauts. Nous avons le même comportement envers une femme qu'un homme. Nous respectons le niveau de compétences et d'expérience de chacun.e.

Coopération : chacun.e peut s'impliquer à hauteur de ses envies et talents. Nous effectuons nos missions, et lorsque l'on voit que l'on peut être utile à quelqu'un, on peut proposer d'avancer avec lui/elle. Nous aidons l'autre à apprendre avec nous, nous apprenons avec l'autre pour évoluer/grandir. Intelligence collective et leadership sont des mots que l'on pratique. Étudiant.e et agriculteur.trice ont beaucoup à s'apporter mutuellement et la réciprocité est essentielle.

Sérieux : nous donnons le meilleur de nous même. Nous nous fixons des objectifs qui nous motivent et mettons en place les étapes et sommes profondément impliqués pour les atteindre. Nous mesurons nos échecs et nos succès.

Qualité de vie : notre mission est d'améliorer la qualité de vie de tous.toutes sur cette planète. Nous organisons notre temps pour répondre à nos besoins essentiels. Le temps pour soi, pour se ressourcer, est important. Nous puisons de l'énergie dans les activités qui nous font du bien pour être au top.

Alignement : nous appliquons nos valeurs et nous "nous regardons agir" pour vérifier que nous les respectons bien. Nous ne nous engageons pas dans des projets qui sont en désaccord avec une partie de nos valeurs.

Remarque concernant le sexisme dans l'agriculture

Il existe des comportements sexistes dans tous les milieux professionnels et notamment dans l'agriculture, un milieu encore particulièrement masculin. En signant cette charte, vous vous engagez à respecter l'étudiant.e dans son entièreté.



Quelle est la démarche pour coopérer avec un.e étudiant.e ?

- 1 → Prendre connaissance de cette charte et pleinement accepter cet engagement
- 2 → Intégrer la base des parrains via [ce formulaire](#)
- 3 → Cotiser ou prendre une part sociale à la SCIC de l'Ecole d'Agroécologie Voyageuse
- 4 → Poser les règles, voire établir une convention ou un contrat avec l'étudiant.e

→ La démarche est détaillée dans le programme de parrainage



Pourquoi mettre en place une convention de bénévolat ?

La convention de bénévolat permet de **faire respecter les valeurs**, mais aussi les **rôles et redevabilités de chacun**.

En signant cette charte, je m'engage à échanger avec l'étudiant.e pour poser les bases de l'entente en **redigeant une convention avant ou à son arrivée** puis à le signer avec l'étudiant.e.



Qui est concerné par cette Charte ?

Le parrain, c'est-à-dire la personne en charge du parrainage dans la structure concernée.



Que se passe t'il si je ne respecte pas la Charte ?

Si la charte n'est pas respectée d'un côté comme de l'autre, la convention est rompue : l'une des parties peut choisir de rompre le parrainage, après échange avec l'équipe de l'EAV. Le parrain pourra être amené à sortir du réseau de l'EAV.

Les compléments à cette Charte:

- Le [programme de l'École](#)
- Le programme de parrainage